

Procès-verbal
de la Séance du Conseil Municipal de Lampertheim
du 10 avril 2024 à 20h

Présidée par Mme Murielle FABRE, Maire

Madame Fabre : « On commence par l'appel. Nathalie si tu veux bien, merci ».

Etaient présents :

Le Maire et 6 adjoints : Murielle FABRE, David GAENG, Séverine BORNERT, Stéphane AUGÉ, Fabienne BLUEM, Laurent ADAM, Céline DAUM

et 10 conseillers municipaux : Eric GOBERT, Chrystelle LABORDE, Olivier RODRIGUEZ, Delphine HECKMANN, Yvan KUNTZMANN, Nicolas BORNERT, Nathalie TROG, Didier BOLLENBACH, Marc OELSCHLAEGER

Daphné HAESSIG-DENANS a rejoint la réunion lors de l'appel

Etaient absents :

Maud BOYER, absente, excusée, donne procuration de vote à Chrystelle LABORDE

Yannick KOESTER, absent, excusé, donne procuration de vote à Fabienne BLUEM

Patrick MALTES, absent, excusé, donne procuration de vote à Murielle FABRE

Audrey HEPP, absente, excusée, donne procuration de vote à Marc OELSCHLAEGER

Anne ROTH, absente, excusée

Claude SCHALLWIG, absent, excusé, ne donne pas de procuration de vote

Madame Fabre : « Merci. Donc, le quorum étant atteint, je vous fais lecture de l'ordre du jour. Donc nous avons l'approbation des deux derniers PV puisque vous vous souvenez, l'avant-dernier PV n'avait pas été joint au dernier conseil municipal, donc vous aviez une double lecture. Nous allons procédé au vote sur le compte de gestion 2023. Daphné vient d'arriver. Bonjour Daphné ! Comme cela, on peut rectifier sur l'appel, merci beaucoup. Compte administratif 2023, le vote, également vote pour l'affectation des résultats de clôture 2023 pour le budget 2024. Puis ensuite nous passerons au vote sur les taux de fiscalité directe pour 2024. Ensuite, nous passerons au vote du budget 2024 ; puis nous finirons cette séance budgétaire et financière sur les informations liées aux communications réglementaires ».

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal :
 - du 5 décembre 2023
 - du 20 mars 2024
2. Compte de Gestion 2023 - Compte Administratif 2023 - Affectation des résultats de clôture 2023 au Budget Primitif 2024
3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 - Maintien
4. Budget Primitif 2024 - Approbation

5. Information liée aux communications réglementaires :
Exercice par le Maire des délégations consenties par le conseil municipal

Point 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

- **du 5 décembre 2023**
- **du 20 mars 2024**

Madame Fabre : « Je passe tout de suite si vous le permettez à l'adoption donc du point 1. Normalement vous devez aussi avoir un passage de signatures peut-être dans les rangs. Donc il s'agit du PV du 5 décembre 2023 et du PV du 20 mars 2024. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ou des précisions, sur ces points-là ? S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention : je le précise pour Frédéric qui vient de s'absenter. Oui Didier, si tu veux bien, pardon. Le point est adopté, je vous remercie ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2023.

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2024.

Point 2. Compte de Gestion 2023 - Compte Administratif 2023 - Affectation des résultats de clôture 2023 au Budget Primitif 2024

Madame Fabre : « Je vous propose de passer au compte de gestion 2023. Donc vous avez été destinataire de l'ensemble des documents qui vous ont été transmis, en plusieurs temps mais j'y reviendrai au fur et à mesure. Donc le compte de gestion vous a été transmis il y a un peu plus de 10 jours avec le compte administratif. Donc je rappelle que le compte de gestion, c'est le compte qui est tenu aujourd'hui par la comptabilité publique, par notre receveur public, qui doit être en concordance sur les résultats avec le compte administratif 2023. Une information peut-être aussi : on est aujourd'hui dans une nouvelle mise en œuvre réglementaire avec un compte financier unique donc le fameux CFU qui aujourd'hui est en expérimentation et d'ici 2 ans sera une obligation pour les communes. Ce compte en fait, c'est l'absorption, la fusion du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023, enfin du compte de gestion pardon, et du compte administratif. Donc cette année, nous voterons donc les 2 séparément et pour l'année prochaine nous passerons dans la dernière année d'expérimentation donc ça nous permettra d'essayer, entre guillemets, les plâtres avant la mise en place obligatoire réglementaire dans l'ensemble des communes et on l'avait fait déjà aussi pour la nomenclature M57, c'est toujours mieux de le faire un petit peu en avance de phase parce qu'on a plus d'échanges facilités, notamment avec la DGFIP. Donc c'est la dernière année où nous voterons différemment et distinctement ce compte de gestion et ce compte administratif. Voilà, ça nous simplifiera la vie aussi, en tout cas je l'espère.

Donc sur le compte de gestion, donc un élément qu'on vous a mis peut-être en lumière, merci, c'est évidemment les chiffres de clôture pour que vous soyez en adéquation avec ce que vous avez pu voir sur le compte administratif. Donc sur le résultat de clôture de l'exercice 2023 pour l'investissement, donc nous sommes à -57.025,87€. Pour le fonctionnement, nous sommes +1.649.073,75€, ce qui fait un total de 1.592.047,88€. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur le compte de gestion tenu par la comptabilité publique ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Frédéric, tu peux laisser juste la... encore, oui merci, au vote sur ce point-là précisément. Qui est

contre ? Qui s'abstient ? Point approuvé, je vous remercie. On va pouvoir passer au compte administratif ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2023 qui présente la comptabilité tenue par le comptable de la commune avec des mouvements identiques à ceux constatés au Compte Administratif 2023, tant en dépenses qu'en recettes, soit :

| | | |
|------------------|---|---------------------|
| Investissement : | - | 79 444,05 € |
| Fonctionnement : | + | <u>384 348,83 €</u> |
| TOTAL | + | 304 904,78 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame Fabre : « Donc sur le compte administratif, quelques éléments déjà de comparaison et d'éléments un petit peu globaux. Vous avez un tableau qui récapitule à la fois les résultats de l'exercice précédent donc 2022, et celui de 2023 puisque nous sommes sur un résultat cumulé. Vous voyez dans la dernière partie les résultats de clôture donc qui sont bien concordants au compte de gestion avec un total donc de 1.592.047,88 et avec un reste à réaliser en dépenses d'investissements de +584.200€ que nous retrouverons tout à l'heure dans le cadre du vote du budget. Un petit focus sur les recettes réelles de fonctionnement. Donc comme vous avez pu le constater et le lire notamment dans la petite brochure qui vous a été communiquée en démarrage de semaine, pour que vous ayez en fait une petite note de synthèse un peu plus pédagogique et plus agréable à la lecture que les documents fastidieux, selon la nomenclature. Vous avez donc là, la répartition en fait de nos recettes de fonctionnement telles qu'elles apparaissent dans notre compte administratif. Donc, vous voyez les résultats pour la fiscalité locale. Donc ils sont toujours la part prédominante et la part la plus importante bien évidemment de nos recettes avec 74,2%. Viennent ensuite légèrement, mais quand même néanmoins présentes, les dotations et les participations à hauteur de 10% ; puis ensuite les impôts et taxes à hauteur de 8,3%. Se répartissent de la manière à peu près équivalente les produits et services des domaines et les autres produits de gestion courante, atténuation de charges et produits financiers et spécifiques. Donc nous avons quelques résultats qui sont quand même légèrement en hausse : la fiscalité locale notamment puisque je vous le rappelle que l'année dernière, nous avons une valeur locative qui avait été estimée à 7,5%, ce qui nous avait permis une dynamique entre guillemets en la matière et qui nous avait permis effectivement un abondement de recettes et donc un abondement de possibilités en dépenses notamment de pouvoir en fait le réinjecter dans la partie investissements. En baisse, et ça va certainement continuer en la matière au niveau de la fiscalité, les taxes sur la publicité extérieure liées à non seulement nous, en tout cas une analyse plus précise en la matière, mais surtout à la volonté des entreprises bien évidemment de payer moins de taxes aussi puisqu'ils sont aussi eux contraints par une augmentation de leurs dépenses et qu'ils font donc extrêmement attention en fait à la législation en vigueur pour ne pas tomber dans des choses trop importantes. Donc on a une baisse aussi de cette partie-là. Sur la partie ensuite des dépenses, si je ne dis pas de bêtises... Ah oui, petit focus sur la DGF que je vous mets chaque année mais on a quand même moins 200.000€ chaque année en moins depuis 2014. Ça fait mal et quand on voit qu'on continue à nous ponctionner, on aura pas forcément d'éléments très probants en la matière malgré les annonces d'une revitalisation de la dotation. On a eu l'année dernière 4.000€ de plus donc on est loin des 200.000 initiaux. Sur la partie dépenses de fonctionnement donc le total de nos dépenses réelles de fonctionnement s'élevait pour 2023, donc à la clôture à 2.457.356€. Vous observez quand même une belle répartition des charges de manière très correcte puisque nous sommes à 45% au niveau des charges à caractère général, seulement entre guillemets je dirais à 36% pour les charges de personnel et de frais assimilés ; comparé à d'autres collectivités, on peut estimer qu'on est quand même bien, voire très bien. 13% pour les autres charges de gestion courante. 4,5% pour les atténuations de produits et 1,5% pour les charges

financières. À titre d'exemple, j'ai fait une petite comparaison puisqu'on a souvent des focus sur les RH. La moyenne pour les communes de strates, pour les communes de notre strate, s'élève à 548€ par habitant. Les charges de personnel, si on les remet dans ce cadre-là pour nous, on serait autour de 254€ par habitant donc on est bien en deçà de la moyenne nationale. Sur la partie charges à caractère général, je voulais vous faire un petit focus aussi sur la partie « énergie » puisque vous l'avez vu dans le document, on est quand même sur une forte dépense en la matière puisque nous avons plus de 145.000€ en 2023 pour l'électricité, plus de 187.000€ pour le gaz. Rajouter aussi à la quote-part, je ne sais pas si vous souvenez, mais en 2022 déjà sur le dernier trimestre, nous avons une augmentation des dépenses en la matière, ce qui nous fait finalement un impact à plus de 330.000€. Grosso modo, c'est le coût d'un service. Donc on a aujourd'hui en dépenses d'énergie, avec les inflations liées au contexte que vous connaissez, un coût de service supplémentaire uniquement lié à cette dépense-là et qui est extrêmement difficile de compresser même si on a fait un plan de sobriété qui va porter ses fruits, surtout à partir de 2025 aussi, je pense notamment au renouvellement de l'éclairage public. On a aussi dans ce cadre-là l'impact avec la mise en place de la délégation de service public puisque aujourd'hui c'est une charge à caractère général, alors qu'avant c'était considéré dans la partie autres charges de gestion courante donc on a aussi un « *inaudible* » à ce niveau-là. Sur la partie investissements, avec un focus sur les recettes, donc nous avons en recettes réelles d'investissement 341 375 € qui sont tombés sur notre petit budget. Alors c'est pas énorme évidemment et toujours avec la même répartition, essentiellement dotation et FCTVA, et quelque peu de subventions d'investissement qu'on essaye tant bien que mal de grignoter ou de récupérer ici et là sur chaque projet. Ce qui nous a permis avec le léger déficit bien évidemment, en dépenses d'investissement de pouvoir avoir une répartition. Je ne m'attarde pas sur les investissements, les ressources ne sont pas transcendantes. Tu peux passer juste sur la slide, oui merci Frederic. Donc un total de 480.249€ qui se répartit de la manière suivante : majorité bien évidemment pour les immobilisations corporelles donc tout ce qui est nos dépenses d'équipement, donc à hauteur de 350.000€ donc près de 73%. Immobilisations en cours et immobilisations corporelles, donc 7,5% et 5,5% donc des travaux de rénovation et autres et une partie bien évidemment toujours financière à hauteur de 14%, emprunts et dettes en sachant que les travaux principaux ont été essentiellement sur la mise aux normes des vestiaires des ateliers, que pour certains, vous avez pu voir lorsque nous les avons inaugurés et une bonne partie aussi pour les travaux de modernisation des crèches qui sont différents travaux d'entretien, de rénovation qui ne sont pas tout à fait finis et terminés, qui se font au fil de l'eau soit en régie, soit en délégation avec des prestataires externes et qui représentaient la 2ème grande partie de travaux pour l'année dernière. Sur la partie endettement, un focus bien évidemment important, donc je voulais vous faire un point aussi là-dessus bien évidemment ça me semblait indispensable. Donc on est aujourd'hui en capital restant dû à hauteur de 1.104.982€, ce qui représente aujourd'hui un endettement par habitant de 334€, ce qui est là aussi extrêmement faible puisqu'on est à peu près à 50% de moins que la moyenne nationale qui est autour de 652€. Un petit focus sur l'endettement au sein de l'Eurométropole sur la slide suivante qui vous permet de voir qu'on est plutôt en haut du panier mais dans le bon sens du terme. Ce qui nous permet d'ailleurs d'avoir aujourd'hui des capacités d'investissements notamment liées à l'emprunt, entre 2,2 millions d'euros et 3 millions dans les espérances entre guillemets les plus hautes et qui seraient sur des indicateurs les plus contraints et serrés pour la commune. Enfin, on arrive à l'affectation des résultats qu'on votera après, précédemment on fera aussi un focus sur le vote mais je voulais quand même l'intégrer dans cette présentation-là puisque l'affectation des résultats, c'est à la fois le lien entre le compte administratif 2023 et le budget. Donc nous avons les résultats de clôture que vous connaissez maintenant par cœur à la section de fonctionnement et à la section d'investissement qui sont répartis de la manière suivante, donc 1.007.847,88€ pour 2024 au 002 donc en partie recettes de fonctionnement et une partie en recettes d'investissements, les -57.025,87 et une partie au 1068, également à hauteur de 641.225,87. Alors ça, c'est le dernier document que vous a renvoyé Frédéric puisqu'il y avait une petite coquille sur le montant de 1.007.847 puisqu'il y avait le report en fait de 1.649.000€ et donc il a fait une rectification et vous a envoyé le dernier document en la matière. Voilà pour la partie

présentation, si je ne m'abuse, du compte administratif. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques dans ce cadre-là, sur lequel on peut éventuellement répondre où compléter ? ».

Monsieur Bollenbach : « Moi, je voulais apporter une précision sur les 584.000 de reste à réaliser sur les investissements. Si j'ai bien compris, il s'agit de l'électrification, le cimetière notamment. Par contre, j'ai noté que sur la section d'investissements, on avait un montant relativement important de crédit non-utilisé qui était sur les immobilisations incorporelles et je crois que c'était toutes les études liées à notre salle polyvalente. On avait budgété plus de 200.000€, on a dépensé très très peu. Pourquoi ce reste à réaliser n'a pas été traité de la même manière puisque on le traite comme un crédit sans objet ou je sais plus comment ça s'appelle ? Et par contre, on le verra dans le budget 2024, on repart avec de nouvelles sommes. Et concernant ces frais, je suis un petit peu étonné qu'on les traite comme des immobilisations sachant que les frais d'audit ou d'expertise, ça n'apporte aucune valeur. Alors je ne suis pas un expert de la compta publique mais en compta des entreprises, il y a une distinction à opérer entre les immobilisations et les frais de gestion. Lorsque cela n'apporte pas une valorisation supplémentaire ou un allongement de la durée, ce n'est pas une immobilisation ».

Madame Fabre : « Donc, comme on l'a dit en fait et comme on l'avait étudié lors du débat sur les orientations budgétaires, les restes à réaliser, on avait eu quelques éléments de précision, sont essentiellement liés en fait aux engagements de dépenses, confortés, confirmés, que nous souhaitons continuer à impacter sur le budget 2023 et ne pas les faire impacter sur 2024. Donc effectivement c'est ce que tu as résumé, qui est repris d'ailleurs dans le document, sauf erreur de ma part, la petite note de synthèse aussi. Et l'objectif, c'est pas de reprendre l'intégralité du budget et des dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées puisqu'il peut y avoir des aménagements ou des changements ou des modifications en la matière. C'est pour ça qu'on a un travail entre ce que l'on est sûr où certain de pouvoir refaire, de ce qu'on est sûr et certain de pouvoir poursuivre ou continuer et de ce qui nous semble pas forcément opportun dans ce cadre-là, de pouvoir remettre en budget, de nous permettre aussi d'avoir de nouvelles prévisions budgétaires plus adaptées à nos besoins, à nos actions ou en tout cas à nos priorités sur l'année. C'est vrai que moi je regrette, entre guillemets parfois le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement mais après on est sur une réalisation liée aussi aux effectifs de la commune et si on avait, je dirais, une équipe peut-être doublée où triplée, on arriverait peut-être à faire plus de choses en investissement, parce que chaque dossier d'investissement, c'est un suivi comptable, c'est un suivi de marché, c'est un suivi de chantier et on a parfois des grandes ambitions et parfois des difficultés à ensuite à les mettre en œuvre mais l'objectif, c'est aussi de pouvoir voilà, se fixer des priorités chaque année et puis de se dire que finalement, il y a des choses qu'on n'a pas souhaité faire. Sur la partie immobilisation et sur la partie affectation et gestion publique et gestion privée il n'y a pas du tout en fait les mêmes systèmes de fonctionnement donc ce qui est fait là est fait en plus en lien avec le comptable puisque souvent, quand il y a des choses qui ne vont pas ou si les imputations sont mauvaises, elles sont effectivement différenciées, ou diversifiées ou modifiées en fonction de ses demandes. Aujourd'hui, il faut savoir que grosso-modo sur nos dépenses d'investissement, on a un chapitre 21 à chapitre 23. Le chapitre 21, c'est logiquement les choses qui doivent être réalisées dans l'année, qui sont actées, ce sont des travaux ou des études faites. Le 2023, on est plus sur du prévisionnel donc souvent des choses qui vont être impactantes peut-être en démarrage et ensuite réinvesties en 21. On n'a pas la possibilité d'un point de vue technique en interne avec les modifications notamment réglementaires, déjà de la N57, la mise en place des amortissements, la mise en place aujourd'hui d'autorisation de programme, d'avoir encore des spécialistes en comptabilité donc on fait au plus simple et donc on essaie de mettre les choses les plus, je dirais, transparentes possibles et les plus justes possible d'un point de vue comptable en lien avec le Trésor public. Voilà, mais on n'a pas d'éléments de frais de gestion et de différenciation de ce type-là. Mais je vous invite si vous le souhaitez, il existe des formations d'élus, vous savez qu'il y a une enveloppe pour cela, à faire de la comptabilité publique. Vous pouvez largement le faire et vous serez des appuis efficaces pour Frédéric et ses 30 ans d'expérience et, notre comptable public qui n'en a pas moins en expérience en collectivité ».

Monsieur Bollenbach : « Je recherchais dans l'ensemble de ces tableaux une information que je n'ai malheureusement pas retrouvé, mais qui doit être disséminée sur plusieurs postes. Je cherchais à savoir ce que nous a coûté le portage de l'opération place du Tilleul puisque aujourd'hui, nous ne

sommes pas propriétaires puisque cette opération a été réalisée par un portage par l'établissement foncier d'Alsace, je crois. Mais j'imagine que nous supportons malgré tout un certain nombre de charges et je pense notamment à l'assurance, électricité, chauffage, des menus travaux et le coût de portage de l'établissement foncier. Est-ce que vous avez des éléments sur le coût global en 2023 de cette opération de portage ? ».

Madame Fabre : « Ça nous ponctionne énormément puisque nous sommes autour de 0, puisque aujourd'hui nous sommes effectivement propriétaire mais toute la charge repose sur l'établissement public foncier qui nous reversera, avec menue contribution à l'issue, effectivement des éléments financiers quand on rachètera en fait l'opération finalisée et une fois les travaux achevés. Donc aujourd'hui, c'est pour ça qu'on a travaillé d'ailleurs avec le portage financier par l'EPF, c'est pour nous permettre d'étudier tranquillement, sereinement ce projet-là, sans qu'il y ait un impact forcément financier pour la commune et c'est pour cela d'ailleurs que l'on retrouvera en 2024 cette autorisation de programme 1 place du Tilleul pour justement pouvoir analyser de manière très claire et très précise ce que ça nous coûtera et ce que ça coûtera au contribuable ».

Monsieur Bollenbach : « Donc si je comprends bien, cet immeuble a été acheté légèrement au-dessus du prix qui avait été évalué par le service des domaines et nous-mêmes le rachèterons encore à un prix supérieur incluant le coût de portage à l'issue de l'opération ».

Madame Fabre : « Je t'invite à reprendre la délibération en la matière et tu auras tous les éléments de réponse Didier quand nous avons voté le portage financier par l'EPF. Tu as le coût du portage, tu as le coût de l'immobilisation et le coût de l'achat et il faudra y rajouter bien évidemment les futurs travaux parce que nous n'allons pas laisser le bâti dans ce cadre-là. Mais je suis certaine d'une chose, c'est quand la réalisation sera faite, nous aurons une forte majorité de la population qui sera ravie de ce projet-là. Chrystelle... ? ».

Madame Laborde : « Juste une petite chose, je ne pense pas qu'on dépense beaucoup de chauffage en ce moment sur ce bâtiment-là, parce qu'à priori il n'y a personne ».

Madame Fabre : « Je te rassure, il est suivi, il y a une DST pour cela et on y va régulièrement. Donc on n'est pas là pour faire de la gabegie financière, ça c'est plutôt le rôle du gouvernement en ce moment. D'autres questions ? ».

Madame Fabre : « En parallèle, j'ai juste demandé une petite fiche à Frédéric parce que je voulais vous faire un petit focus sur les emprunts parce que je crois qu'on en avait jamais réellement parlé ou évoqué. Ça me semblait intéressant de les voir dans ce cadre-là. Donc il faut savoir, je vous le rappelle, que nous avons aujourd'hui des emprunts, enfin oui des emprunts liés donc aux travaux du centre sportif et culturel, travaux qui ont été effectués en 2006, 2007 puis 2009. Donc il y avait un montant total de travaux à l'époque de 3.178.442€ et nous avons des emprunts qui ont été prévus, si je ne m'abuse, sur 30 ans. Voilà, donc c'est ce qui explique aujourd'hui le résidu en partie amortissement et en partie taux d'intérêts, sachant que nous avons une évolution, je dirais là, négative entre guillemets sur les taux d'intérêt, puisque ce ne sont pas des taux fixes. Donc il faudra à un moment donné avoir une analyse précise en la matière et je pense qu'on y reviendra courant 2024 pour ce sujet plus précis aussi du centre sportif et culturel. Didier... ? ».

Monsieur Bollenbach : « Je saisis la balle au bond ; je n'étais malheureusement pas là à la séance du 20 mars et je le déplore, mais j'ai quand même lu avec attention les très bonnes questions qui ont été posées par Yvan et parallèlement également par Delphine Heckmann, sur la gestion financière et donc également ces emprunts. Donc effectivement, on a actuellement un encours résiduel de 1.100.000 ; ça a été souscrit en 2007-2008 sur base taux variable Euribor, donc aujourd'hui on est à plus de 4%. Delphine posait la question s'il n'y avait pas une possibilité de placer une partie de nos excédents de trésorerie pour en retirer une rémunération. On lui a répondu que c'est pas dans l'objectif d'une collectivité de faire des placements à risques. Évidemment, on est tout à fait d'accord mais il y aurait un placement absolument sans aucun risque et qui nous rapporterait 4% par an. Ce serait d'envisager le remboursement anticipé de tout ou partie de ces prêts, puisque j'imagine que tous les crédits sont assortis d'une clause de remboursement anticipé avec ou sans pénalités. Là, on aurait la possibilité d'économiser 50.000€ sur une année. C'est peut-être peu de choses, mais sur les 13 années qui restent à courir, ça devient un petit peu plus significatif ».

Madame Fabre : « Alors, comme je le répète, ce dossier sera étudié dans le cadre du centre sportif et culturel parce que tu n'es pas sans savoir qu'il y a aussi des potentialités d'emprunt dans ce cadre-là et qu'il faudra revoir cela à la hauteur aujourd'hui de futurs emprunts. Il est prématuré de vouloir faire un remboursement parce qu'on ne travaille pas dans une collectivité comme on travaillerait pour un particulier dans ce cadre-là puisque ça nous coûtait très peu, voire pas du tout pendant une certaine partie. Effectivement aujourd'hui on est sur une politique, notamment de la BCE totalement différente, avec une augmentation des taux et on espère une stabilité dans ce cadre-là. C'est pas aujourd'hui incompressible ni ingérable dans le cadre de notre taux d'endettement donc il n'est pas forcément pertinent, compte-tenu notamment des surcoûts parce que pour avoir dans une autre vie antérieure fait des remboursements d'emprunt, ça peut nous coûter extrêmement cher, surtout quand on est encore sur une durée aussi longue. Donc il faut travailler, je dirais, de manière stratégique, avec notamment une capacité de remboursement tout ou partie en lien avec un futur emprunt et avec notre futur organisme bancaire, parce que c'est là que nous aurons plus de chance d'avoir, je dirais, des éléments de négociation puisqu'on sera un nouveau ou un client différent avec une capacité et un emprunt complémentaire. Et je pense que c'est là qu'on aura une force de frappe plus que juste dans un simple remboursement aujourd'hui, mais je peux me tromper. D'autres questions ? ».

Monsieur Bollenbach : « Une toute petite question, mais à 2000€ cette fois-ci. J'ai relevé dans les annexes que nous avons toujours une provision pour risques et charges de 2000€ qui est maintenue dans nos comptes. De quoi s'agit-il ? Est-il utile de la maintenir ? ».

Madame Fabre : « Je maintiens toujours des provisions pour risques et charges et là, c'était aussi lié par rapport à des potentialités ou des contentieux et des risques de contentieux ou des versements d'indemnités dans ce cas-là. Donc, pour des raisons réglementaires il nous appartient de mettre en place des provisions, donc je préfère les mettre là. Et puis en plus, ça nous permet d'avoir comme le dit souvent Fabienne, une poire pour la soif au cas où. C'est toujours intéressant d'avoir aussi des éléments répartis de manière différente pour éviter d'avoir un conseil municipal pour une décision modificative de 1.000 ou de 2.000€ de manière générale, de manière globale, sachant que là on n'est pas sur une analyse budgétaire mais bien sur une analyse des résultats et que je pense que l'analyse effectivement de ce qui a été mis ou de ce qui est mis dans les chapitres et articles est beaucoup plus pertinente et stratégique de l'étudier tout à l'heure quand on fera le vote du budget. D'autres questions ? ».

Monsieur Bollenbach : « Une dernière et je m'arrêterai là sur les comptes 2023. J'ai analysé, enfin j'ai regardé avec intérêt le tableau des nouvelles entrées d'immobilisation et il y a juste un poste et c'est un des plus importants sur lequel je ne vois pas du tout de quoi il s'agit : géoréférencement des réseaux sensibles pour 14.000€. Ça ne me parle pas du tout ».

Madame Fabre : « Frédéric, tu peux regarder s'il te plaît ? Merci ».

Monsieur Roth : « Le géoréférencement, ça concerne en fait toute la mise en plan du réseau actuel d'électricité qui avait été commandé par l'Eurométropole de Strasbourg déjà il y a 2-3 ans. On le remet au budget à chaque fois parce que c'est repoussé. Et là, ça a été fait en partie en 2023. Et en 2024, il restera encore un solde puisque ça a coûté plus cher que ce qui était annoncé au départ, de 3.000€. Donc au final, ça aura coûté 17.000€ en tout ».

Madame Fabre : « Merci. Stéphane tu veux peut-être compléter comme tu suis le dossier ? ».

Monsieur Augé : « Oui, il s'agit juste du géoréférencement du réseau existant d'éclairage public sur la commune. Il n'a jamais été repéré, il est vieillissant on le sait et donc on a fait partie d'un groupement sur l'Eurométropole pour effectuer ce géoréférencement, voilà. Et c'est vrai, effectivement qu'au départ, ça devait tourner autour de 15.000€ et je crois qu'on en est à 17.000. Voilà, c'est une précision que je voulais apporter mais c'est un géoréférencement qui est nécessaire pour tous les travaux sur la commune qui auront lieu en termes de génie civil. C'est bon ? ».

Madame Fabre : « Oui, merci Stéphane. On discute en aparté parce qu'on n'est pas d'accord sur ..., donc on va rechercher un avis. Mais on n'est pas d'accord sur l'interprétation qui avait été donnée par Didier alors du coup on va rechercher, et reconfirmer si le 1^{er} Adjoint au Maire..., lequel des deux a raison. Merci Stéphane pour ces compléments, en espérant qu'on arrive au bout de ce géoréférencement qui nous ponctionne depuis 4 ans. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres

remarques ou d'autres compléments en la matière ? Alors s'il n'y a pas de question, vous le savez conformément à la réglementation, je m'en vais, je quitte ces lieux et je laisse si vous me le permettez la parole à David Gaeng, 1^{er} Adjoint pour procéder au vote du compte administratif 2023 ».

Monsieur Gaeng : « Voilà, donc le Maire ayant quitté la salle et après cet échange et ces explications du compte à la fois de gestion et maintenant du compte administratif, je vous propose qu'on passe au vote. Est-ce que quelqu'un souhaite voter contre ? Oui, Didier. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ? Personne. C'est donc approuvé, je vous remercie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (1) | Part affectée à l'investissement : Exercice 2023 (2) | Résultat de l'exercice 2023 (3) | Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1-2+3) |
|----------------|--|--|---------------------------------|--|
| Investissement | 22 418,18 | | - 79 444,05 | - 57 025,87 |
| Fonctionnement | 1 489 306,74 | 224 581,82 | 384 348,83 | 1 649 073,75 |
| TOTAL | 1 511 724,92 | 224 581,82 | 304 904,78 | 1 592 047,88 |

Le compte administratif 2023 fait apparaître un :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement de 584 200 €

ADOpte A L'UNANIMITE

1 VOTE CONTRE (Didier BOLLENBACH)

Madame Fabre : « Merci, merci David. Merci et donc nous allons passer au point concernant l'affectation des résultats de clôture 2023 au budget 2024, avec l'affectation telle que je vous l'ai présentée et vous me permettez de ne pas relire les chiffres. Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations sur cette affectation ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote pour la validation de cette affectation de résultats. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Affectation validée, je vous remercie ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 de la commune de la façon suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2023 | Affectation au budget primitif 2024 communal | Compte D'affectation |
|---------------------------|--|--|---|
| Section de fonctionnement | 1 649 073,75 | 1 007 847,88 | 002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement) |

| | | | |
|--------------------------|-----------|-----------|--|
| Section d'investissement | 57 025,87 | 57 025,87 | 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement) |
|--------------------------|-----------|-----------|--|

DECIDE d'affecter 641 225,87 € (- 57 025,87 – 584 200 =- 641 225,87 €) d'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point 3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 - Maintien

Madame Fabre : « On va pouvoir passer à l'avant dernier point, mais non des moindres. Donc il s'agit du vote des taux de fiscalité direct locale pour l'année 2024, donc avec taxe d'habitation, ce qu'il en reste, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Donc, comme chaque année, et comme engagement que nous avons depuis l'origine, nous ne souhaitons pas d'augmentation en la matière et donc je vous propose cette année encore, le maintien des taux ».

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les taux d'imposition des impôts locaux.

Suite à la réforme engagée sur la fiscalité locale, plusieurs modifications ont été apportées au « panier fiscal » perçu par les communes.

En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît des ressources communales, seul un produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera perçu par les communes et calculé en fonction du taux de 2019, soit 16,11% à Lampertheim. Il est toutefois nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation en 2024.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, la commune de Lampertheim ne souhaite pas modifier ses taux en 2024.

La taxe sur le foncier non bâti ne connaît pas de modification en 2024 et continue d'être perçue par les communes.

En 2023, les taux d'imposition s'établissaient comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Taux de la taxe d'habitation : | 16,11 % |
| - Taux (cumulés) de la taxe sur le foncier bâti : | 27,03 % |
| - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : | 61,70 % |

Madame Fabre : « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette belle unanimité pour la fiscalité de nos concitoyens. »

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 et de les fixer à :

- | | |
|---|---------|
| - Taux de la taxe d'habitation : | 16,11 % |
| - Taux (cumulés) de la taxe sur le foncier bâti : | 27,03 % |

- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 61,70 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 4. Budget Primitif 2024 - Approbation

Madame Fabre : « Bien, on peut enchaîner sur le budget 2024 ; approbation donc de ce budget. Peut-être un point préliminaire si vous me le permettez, pour rappeler qu'effectivement il y a eu déjà pas mal d'éléments dans le cadre du débat d'orientation budgétaire alors pour le débat en présentiel mais également dans le cadre du document qui avait été réalisé cette année, qui était quand même une première pour nous. Vous rappeler que ce budget bien évidemment s'inscrit pleinement et de manière très, je dis de manière très sereine, dans notre feuille de route municipale, il est précisément et concrètement dans les actions que nous souhaitons porter pour notre beau village et il va nous permettre effectivement d'avoir des éléments et des actions en la matière. Alors peut-être un petit focus comme vous avez pu le constater sur la petite liasse qui vous a été envoyée sur la présentation du budget, j'aimerais quand même rappeler que d'un point de vue des orientations budgétaires et que ce budget 2024 s'inscrit globalement en baisse, qu'il est donc moins important que le budget 2023. Il s'inscrit bien évidemment dans un contexte difficile que je ne vais pas décrire aujourd'hui. Pour autant, nous souhaitons toujours et nous continuons à adapter nos dépenses de fonctionnement pour répondre aux besoins des habitants. Nous souhaitons apporter de nouvelles actions et services. Ça a été le cas avec le guichet cartes d'identité, titres d'identité et nous allons mettre en place cette année le certificat pour l'identité numérique avec Véronique. Nous allons fortement, et c'est déjà en cours, investir dans le parc d'éclairage public qui sera donc 100% LED en 2024. Nous nous efforçons chaque année de maintenir nos équipements en bon état. Nous contenons la dette, avec un objectif et en ligne de mire bien évidemment, les futures perspectives d'investissement dont nous reparlerons tout à l'heure, et nous souhaitons bien évidemment là encore maintenir la fiscalité locale. Nous ne voulons pas de pression fiscale complémentaire et supplémentaire puisque nous pouvons faire. Trois priorités, donc cette année pour notre section de fonctionnement : améliorer notre cadre de vie, poursuivre l'engagement en faveur de la jeunesse et maintenir bien sûr ce lien social et cette animation qui nous tient tant à cœur. Il faudra aussi bien sûr rester attentif au contexte du coût énergétique ; je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est quand même une part importante et vous le constaterez dans une petite slide qui vous a été proposée, qu'elle impacte fortement nos charges à caractère général. Il faut aussi établir des hypothèses de fonctionnement et d'action pour l'ensemble des années à venir pour un service local qui soit toujours adapté et qui réponde bien évidemment aux besoins de notre population. Pour résumer, c'est une maîtrise le plus possible de nos dépenses d'investissement, dans la mesure du possible compte-tenu du contexte, pour nous dégager toujours et encore une capacité d'investissement. Pour la section d'investissement, sont donc prévues cette année : l'amélioration du parc d'éclairage public je vous l'ai dit, l'extension du cimetière, la poursuite des études et des diagnostics des grands projets, le centre sportif et culturel puisqu'on est dans une 2^{ème} phase cette année, le 1 place du Tilleul, nous allons enfin rentrer dans le vif du sujet et dans le dur et nous allons dépenser pour ce dossier là et aussi, bien évidemment, des éléments de végétalisation, notamment sur nos écoles ; là nous sommes dans la partie diagnostics et études. Toujours et encore, parce que c'est une demande constante et ce n'est pas Stéphane Augé qui me contredira, l'amélioration du stationnement et pouvoir mettre en œuvre de nouvelles places, encore et toujours. Et puis cette année, on s'inscrit aussi dans une année sportive et culturelle ; là ce sera Fabienne qui sera à la fois en tenue de sport et qui nous fera peut-être une chanson à la fin de l'année mais en tout cas, nous allons installer de nouvelles aires sportives et de jeux. Le petit focus mais je n'y reviendrai pas, sur les restes à réaliser, puisque nous en avons parlé. Nous avons aussi mis en parallèle mais pas en équilibre, des recettes d'investissement que nous pouvions récupérer aussi en phase avec les restes à réaliser. Ce qui me permet du coup d'arriver sur la présentation générale du budget, qui se décompose de la manière suivante. En fonctionnement au niveau des recettes 3.798.000€. Je vous rappelle pour mémoire que

le budget voté l'année dernière était à 4.251.500€. La répartition peu ou prou toujours la même, je me répète à force, mais c'est effectivement la fiscalité locale qui est notre part principale d'où l'importance d'avoir un levier fiscal, d'où l'importance d'avoir une dynamique sur la fixation de nos taux et d'où l'importance aussi d'avoir toujours et encore des valeurs locatives aussi réévaluées chaque année puisque cette année, le souffle d'air frais dans ce cadre-là sera par cette augmentation des valeurs locatives. Alors beaucoup, dans une enveloppe beaucoup plus faible que l'année dernière bien évidemment, mais c'est ce qui nous permet d'avoir une petite marge de manœuvre complémentaire chaque année. Ensuite, vous avez dotations, autres produits de gestion courante, les atténuations de charges, produits et services des domaines, impôts et taxes qui, avec les montants que vous pouvez cumuler et le résultat reporté de 1.007.848€, nous permet de bénéficier d'un peu plus de 3 millions pour pouvoir les mettre derrière en priorité d'action, en fonctionnement et en investissements. C'est ce que je vous propose de voir sur la slide suivante. Au niveau de la structuration donc, des dépenses totales de fonctionnement, évidemment 3.798.000€ parce que, je vous le rappelle, l'obligation pour une commune c'est de voter un budget en équilibre, tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. Ce sont donc des recettes certaines et des dépenses prévisibles, envisagées dans la mesure du possible. On arrive chaque année à être en-deçà et on essaiera de faire en sorte que, cette année aussi, avec un autofinancement prévisionnel qui a lui par contre diminué sinon on serait bien évidemment sur un budget plus important donc il est aujourd'hui autour de 683.000€. Des charges à caractère général qui s'évaluent à 1.349.750€ ; on y reviendra tout à l'heure. Elles sont donc en augmentation, je vous l'ai dit par rapport à l'année dernière, qui était un budget à hauteur de 1.302.570 sur cette partie-là. On avait fait un réalisé de 1.100.000. Charges spécifiques à hauteur de 5.500, les charges financières qui elles sont à hauteur de 50.500€, autres charges de gestion courante 450.543€, atténuation de produits 118.000€ et les charges de personnes et de frais assimilés à 1.140.000€. Elles étaient l'année dernière à 1.010.000€ ; on a donné les explications aussi en la matière. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place le glissement vieillesse technicité, lié à nos carrières longues et anciennes au sein de la collectivité, la revalorisation indiciaire bien évidemment impactante des 3,5% et des 1,5% votés par le gouvernement et des recrutements en cours mais cela reste et je vais demander un « check » à Frédéric mais ça reste dans les prévisions budgétaires que nous avons envisagées pour la mandature et ça reste bien en-deçà de ce que nous avons pu déjà avoir, quand je dis « nous », je parle au nom de la municipalité dans son ensemble, mais pas de notre mandature, donc en-deçà de 012 et on va juste reprendre la slide qui était dans le dossier du compte administratif, si tu veux bien revenir en arrière. Merci. Pour que vous ayez un aperçu plus précis de ce que je dis. Voilà, merci. Donc si on trace une ligne, ce que j'ai fait sur mon dossier donc je vais prendre mon dossier. On est aujourd'hui entre 2013 et 2014 sur les charges RH de personnel. Voilà, donc on a un alignement qui reste cohérent à la fois au niveau des nombres des effectifs et à la fois sur les services publics qui sont bien évidemment rendus. Sur la partie charges à caractère général, je ne vais pas revenir sur les coûts énergétiques et sur l'inflation. La mise en place des DSP et la maîtrise des postes de fonctionnement mais j'ai sollicité Frédéric pour nous mettre une petite diapositive complémentaire puisque l'objectif aussi, c'est de maintenir nos manifestations pour tous, nos animations citoyennes, bien évidemment le soutien à nos associations. On va aussi envisager de nouvelles actions tournées vers la sécurité, qu'elle soit publique, sur la voie publique, ou qu'elle soit plus forte par rapport à d'autres circonstances, je pense notamment à du gardiennage complémentaire lors de manifestations qui a un impact aussi financier pour nos communes, l'entretien de nos bâtiments bien évidemment à maintenir, on continuera à suivre de manière très précise tout cela mais je voulais vous faire un petit focus sur le 011 en fait tout simplement, sur la répartition de ce qui se trouve dans ce chapitre-là. Je pense que c'est l'un des plus importants déjà, et peut-être celui sur lequel il y a les principales dépenses en matière de fonctionnement. Donc vous voyez quand même que l'énergie, c'est 24%, qui vient juste après les contrats de prestations de services donc nous avons là à l'intérieur pourquoi un tiers, parce qu'il y a la délégation de service public à l'intérieur et ensuite, vous avez la répartition peu ou prou sur les éléments qui sont l'ensemble des divers services et des frais de gardiennage, l'entretien et les réparations qui est évidemment une quote-part toujours fluctuante. On essaie de faire des prévisions budgétaires et on a parfois des surprises, parfois des bonnes pendant l'année, parfois des mauvaises où ce sont des

années à forte réparation donc c'est là où ça bouge beaucoup. Tout ce qui est évidemment publicité, communication puisque ça, ça fait partie aussi de notre cœur d'action : la transparence, le rendre compte. Et puis ensuite la partie achats non-stockés de matières et fournitures. Ça, c'est différents éléments d'achats pour les bâtiments aussi. Et puis le reste, je dirais, de manière équilibrée. Voilà donc je pense que c'est assez intéressant d'avoir en fait cette répartition plutôt que de vous donner bêtement l'ensemble des chiffres par article. Un petit focus ensuite sur les subventions aussi. C'est un point important donc dans le chapitre 65, subventions dites prévisionnelles mais votées budgétairement, puisqu'elles seront liées à ce que vous voterez lors du prochain conseil municipal, à savoir les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui ont souhaité nous demander une subvention. Donc, là encore, vous avez été destinataires du tableau donc je ne vais pas vous faire le déplaisir de la lire puisque il n'y a pas d'éléments très marquants où très différents de ce que nous faisons d'habitude. On poursuit notre soutien aux différentes associations qui participent d'ailleurs de plus en plus activement à l'ensemble de nos manifestations et activités. On va peut-être faire ensuite le point sur l'investissement si vous le permettez. Donc les recettes totales, donc prévues sont à hauteur de 1.681.000€ qui se reportent de la manière suivante : donc le 1068 que vous avez voté tout à l'heure en affectation du résultat donc 641.226€, un autofinancement que nous vous proposons donc les virements plus amortissements à hauteur de 683.707€ donc ce que nous récupérons de notre marge de fonctionnement, des subventions d'investissement estimées à hauteur de 278.900€ et les dotations FCTVA à hauteur légère de 77.167€ mais un sou est un sou. Nous considérons que c'est toujours important d'aller les récupérer. En équilibre en face de ces recettes, nous vous proposons des dépenses évidemment à hauteur du même montant, qui se répartissent de la manière suivante : les restes à réaliser donc à hauteur de 584.200€, les emprunts et dettes à hauteur de 85.000€ et ensuite l'ensemble des dépenses dites d'équipements réparties sur 3 chapitres : immobilisations en cours, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à hauteur de 101.000, 646.800 et 206.800. Ce qui nous fait aujourd'hui par rapport à une modification et par rapport à l'année dernière donc, des dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à hauteur de 1.039.774€, donc dépenses d'équipements plus emprunts. Si je me réfère uniquement à la partie dépenses d'équipements, l'année dernière on était à hauteur de 1.068.400. Aujourd'hui, sur ce même volume d'équipements, donc toujours nos 3 chapitres : immobilisations en cours et immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles, on est à hauteur de 954.774€. Si je reprends les restes à réaliser 2022 vers 2023 et les restes à réaliser 2023 vers 2024, cela nous faisait pour l'année dernière un volume global d'investissement envisagé à 1.413.500€ et cette année nous sommes à 1.549.974€. Quand on parle de dépenses de fonctionnement et qu'on les augmente souvent, on tique un peu. Quand on peut augmenter les dépenses d'investissement, on est plutôt content en la matière parce que là, c'est du dur, c'est du lourd et c'est pour l'avenir donc c'est plutôt positif comme budget malgré sa diminution globale. On arrive à maîtriser nos dépenses, on arrive à contenir et à prendre en compte les hausses nécessaires ou les hausses liées à l'inflation. On arrive toujours à dégager notre marge de manœuvre, certes amoindrie mais elle est là, toujours persistante pour pouvoir continuer à investir toujours et encore, sans mettre en œuvre derrière le levier fiscal et sans mettre en œuvre d'emprunt puisque celui-ci, on le garde pour nos gros projet. Je ne sais plus où j'en suis. Ah oui, tu as fait un petit récapitulatif sur les dépenses d'équipement. Alors celui-ci, donc je vous l'ai dit, s'élève à hauteur de 954.774€ ; vous m'excuserez mais je cherche dans tous les documents parce que c'est un dossier qui nécessite du papier. Donc là aussi, un petit peu comme ce qui a été fait pour le 011, il me semblait intéressant peut-être de reprendre en fait quelque chose de plus ludique pour voir effectivement où nous répartissions en fait ces sommes-là. Donc vous le voyez pour les bâtiments communaux, principale part finalement de notre investissement c'est 421.600€, ce qui est très bien. Une quote-part 86.800€ d'éclairage public puisque c'est le reliquat lié aussi, parce que nous n'avons pas les restes à réaliser là-dedans je vous le rappelle, donc il y a une quote-part à rajouter pour l'éclairage public et notamment liée aux options mais qui reste dans l'enveloppe que nous avons validée. Service Technique évidemment, ils ont besoin et de matériel et d'outils de manière régulière donc 98.612€, grosse partie sur la tondeuse autotractée nouvelle génération extraordinaire mais qui vaut aujourd'hui 55.000€, si je ne dis pas de bêtises. C'est ça, donc c'est la part importante. Après le reste du matériel coûte un peu moins, mais en tout

cas c'était un besoin sollicité par nos services techniques pour l'entretien notamment des stades de foot et je crois que le football club sera reconnaissant de cet investissement pour qu'ils aient donc une pelouse efficace. D'ailleurs, je vais leur demander des résultats derrière, forcément. Ensuite, nous avons une grosse partie aussi, aménagement de terrain, espaces verts 263.900€. Une quote-part de mobiliers toujours à renouveler dans les différents bâtiments donc 39.450€. Part informatique, bien sûr, toujours 22.188€ avec notamment une partie téléphonique si je ne dis pas de bêtises. Et divers à hauteur de 22.224€, voilà. Donc, après vous avez un graphique qui vous permet juste de voir comment l'investissement est en dents de scie au fur et à mesure des bonnes ou mauvaises nouvelles de l'année. Donc vous voyez que l'année dernière on était sur une année un peu moins sympathique, même si nous avons du coup derrière les restes à réaliser. Et puis cette année, on va remonter un petit peu. L'idée, c'est de pouvoir chaque année faire un état prévisionnel, parce que je vous le rappelle, le budget ce n'est pas un document figé, c'est un document de travail, c'est un document évolutif qui nous permet d'avancer sur nos actions que ce soit en fonctionnement, en investissement et qui peut être modifié au fur et à mesure des aléas, des urgences ou des difficultés que nous pouvons éventuellement avoir. On peut passer à la slide suivante Frédéric, merci. Donc un focus sur les annexes bien évidemment qu'il s'agit aujourd'hui de reprendre. Donc juste peut-être une précision, parce que l'ensemble des tarifs n'a pas évolué cette année. Hormis... Non si tu peux avancer encore sur la prochaine. Alors juste une rectification, vous voyez dans la partie « Association de Lampertheim, gratuité », donc en fait les 450, 900 et 125€ qui sont inscrits tout en bas de la ligne pour les associations de Lampertheim sont des valorisations puisque depuis l'année dernière, je le rappelle, nous avons voté la gratuité pour la mise à disposition des salles, pour leur manifestation ouverte au public, culturelle ou festive. Donc nous le repréciserons. Non, c'est toujours l'autre, merci. Encore, merci. Et nous avons rajouté suite à des événements particuliers, une phrase sur la décision de gratuité en bureau municipal selon des circonstances particulières. Le cas échéant, si ça doit être fait, on rendra compte bien évidemment au conseil municipal dans notre procédé habituel de transparence. Je n'ai pas d'autres éléments à vous donner sur la partie tarifs. On a ensuite voulu être plus précis sur la partie dispositif en faveur de l'emploi des jeunes puisqu'on a repris les taux horaires, puisqu'on a élargi les taux horaires des vacances ayant lieu de 2h à 8h00, également le dimanche donc pour avoir des éléments plus précis en matière de rémunération. Vous avez donc là le tableau exact qui vous permet donc de connaître les montants et on connaît quand même un essor assez sympathique. En tout cas, sachez que pour les jobs d'été, il y a eu pléthore de candidatures et volonté de pouvoir recruter un maximum, en tout cas d'engager un maximum de jeunes parce que je pense que quand un jeune souhaite s'engager et travailler pour la commune c'est toujours intéressant de pouvoir lui permettre d'avoir une première activité professionnelle. Sur « mon premier job », on a un vivier qui est renouvelé, qui a été renouvelé, notamment avec le dernier appel à candidature. Et puis la vacation qui est régulièrement reprise par de nouveaux jeunes qui arrivent et d'autres qui cèdent leur place et qui passent parfois sur d'autres dispositifs. Donc, tout cela fait des éléments assez probants pour ces dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes, dont on est pas peu fier avec David Gaeng et avec un suivi très efficace de la part de Patricia Bittermann. Sur le tableau des effectifs au 1^{er} janvier, qui n'est du coup plus le bon au 10 avril, mais en tout cas, d'un point de vue budgétaire je suis obligée de vous le présenter au 1^{er} janvier et au 31 décembre. Donc nous avons aujourd'hui des effectifs, enfin nous avons des effectifs totaux à 19 ; nous sommes 20, vous le savez. Nous avons donc 18 fonctionnaires et 2 contractuels, donc 2 catégories A, 5 catégories B et 13 catégories C, ceux qui sont en équivalent temps-plein donc je ne sais pas puisque là 18 - 17 par rapport à 19 ou par rapport à 20, je ne sais pas combien ça représente aujourd'hui en équivalent temps-plein parce qu'il y a quelques agents qui sont à temps non-complet, voilà. Et je crois que j'en ai terminé sur cette partie de présentation, j'avais d'autres annexes ? Tu veux bien me dire si j'ai fini sur la présentation ? OK tu peux laisser, tu peux remettre peut-être sur la slide du budget si tu veux bien. David tu voulais compléter ? ».

Monsieur Gaeng : « Je voulais juste compléter par rapport au point numéro 2 et le point qu'a soulevé Didier Bollenbach sur l'acquisition du 1 place du Tilleul. J'ai repris les éléments donc on a fait l'acquisition, enfin plutôt l'établissement public foncier a fait l'acquisition de ce bien pour la somme de 225.000€ et c'était bien précisé, (*taux*) pardon, que c'était dans le respect du cadre donné par la

division du domaine ; division du domaine qui se prononçait de la manière suivante : valeur du bien 205.000€ assortis d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale de l'acquisition à 225.500€. Donc on est bien dans le cadre des prescriptions du domaine et on n'a pas acheté surévalué. Il faut savoir qu'il y avait un acquéreur qui s'était présenté pour l'achat de ce bien, qui avait fait une offre, qui est discrète et confidentielle mais ce qui sous-entend aussi que, à la revente ce bien de toute façon vaudrait plus probablement, en tous les cas dans une transaction privée, vaudrait plus que l'appréciation du domaine. Mais quoi qu'il en soit, on n'a pas acheté un prix supérieur à l'estimation du domaine. Je veux juste préciser ça parce que c'est un élément qui me paraissait un peu étrange dans ton affirmation ».

Madame Fabre : « Merci David pour cette précision. Toujours important effectivement de rappeler les choses. Des questions, des remarques ? Des compléments dans la mesure de nos possibilités ? Est-ce qu'il y a des interrogations en sachant que le budget est en baisse de manière globale, est en hausse dans certains chapitres. Je l'ai réexpliqué, je n'ai pas fait le détail article par article parce que c'est extrêmement fastidieux et je pense que ce n'est pas du tout pertinent d'avoir une analyse dans ce cadre-là puisque je le rappelle, c'est un document prévisionnel et que nous faisons, et d'ailleurs je l'ai sous les yeux, un suivi Excel de ce budget où nous avons à l'intérieur de ces mêmes articles, une division qui n'est pas réglementaire mais qui nous permet, nous, de suivre à l'euro près l'ensemble des dépenses pour justement maîtriser ou en tout cas tenter de maîtriser au maximum et éviter les écarts, ou en tout cas des difficultés derrière. Donc c'est un travail et je remercie d'ailleurs, j'en profite, Frédéric pour l'élaboration de ce budget en tout cas d'avoir pris en compte toutes nos sollicitations, demandes. C'est un travail qui est assez complexe et puis je remercie Christine aussi qui a participé aussi cette année dans la mise en œuvre de vos maquettes budgétaires qui ne sont pas des documents sympathiques à lire, je le sais. Et puis, l'ensemble des élus qui ont participé à la mise en place des priorités puisqu'il a fallu faire des choix ; on aimerait faire plus, toujours, mais il faut aussi parfois savoir raison garder, en tout cas en au niveau des dépenses de fonctionnement. Didier, tu as une question, non ? Je croyais ».

Monsieur Bollenbach : « *Inaudible* ».

Madame Fabre : « Il faut que tu mettes ton micro pour Audrey, merci ».

Monsieur Bollenbach : « On était sur le tableau des effectifs. Il y a un point qui m'a surpris lorsque j'ai lu avec attention le procès-verbal de notre réunion du 5 décembre 2023, notamment lorsque Frédéric Roth a présenté le tableau des effectifs. Et là, en additionnant l'ensemble des effectifs, je ne compte évidemment pas les 12 vacataires, mais j'arrive curieusement à 43 personnes, ce qui est nettement plus que les 18 à peu près, 18 – 19 alors... ».

Madame Fabre : « Zut, on en a caché dans les armoires ».

Monsieur Bollenbach : « Il s'est passé une erreur sur certains effectifs notamment... ».

Madame Fabre : « Alors il faut que tu fasses la différence entre les emplois permanents et effectivement les emplois non-permanents comme les vacataires ou les jobs d'été. Donc le tableau des effectifs récapitule et, quand tu parles du document officiel, l'ensemble des possibilités des ouvertures budgétaires en postes, en nombre de postes mais pas en nombre de postes pourvus à l'instant T donc on n'a pas de 40 et quelques personnes. Par contre, tu dois avoir aussi sauf erreur de ma part, par rapport à certains et je vais regarder Frédéric s'il me reconfirmera parce que je n'ai pas le document en tête mais tu dois avoir aussi pour certains recrutements que nous avons faits, en fait nous ouvrons régulièrement les différentes potentialités de cadre d'emploi qui ne sont pas forcément retirés en la matière donc je pense qu'il y a ça aussi qui doit jouer, si je ne dis pas de bêtises. C'est bien ça ? Voilà, donc tu as la réponse. Donc potentiellement vous m'avez permis de recruter 43 personnes mais concrètement, je n'en ai que 20 aujourd'hui en poste et un peu plus cet été. »

Monsieur Bollenbach : « Mais l'écart me paraissait quand même très important, du simple au double ».

Madame Fabre : « Oui, parce que tu as tous les vacataires ».

Monsieur Bollenbach : « Non, non, stop ! Sans les 12 vacataires, je ne les ai pas comptés ».

Madame Fabre : « Là, il faut que je laisse notre savant DGS... ».

Monsieur Bollenbach : « Je n'attends pas de réponse en séance mais dans le tableau des effectifs, il y a peut-être une coquille. Pour parler des... ».

Madame Fabre : « Je sais qu'il a regardé avec attention parce qu'il sait ta vigilance sur ce sujet-là. Vas-y Frédéric... ».

Monsieur Roth : « Juste une petite précision. En fait, il n'y a pas que les vacataires, il y a aussi les agents d'entretien « Mon job d'été » qui sont passés à 12, qui étaient à 6 donc en fait, ça augmente aussi. Il y a aussi les vacataires « Porteurs juniors » qui sont restés à 4 et après les vacataires, « Mon premier job » effectivement qui sont de 12. Donc en fait, il y a pas mal de postes qui ont été créés pour les jeunes. Donc, si on additionne tout ça, on est à 17, 19, ... ».

Monsieur Bollenbach : « Je n'ai compté que les emplois permanents ».

Monsieur Roth : « 29, 31. Il y a une trentaine de postes qui sont dédiés aux jeunes ».

Monsieur Bollenbach : « Alors pour parler des coûts globaux de personnel, effectivement on est en phase de renforcement. Juste une petite précision, je me demande si les chiffres sont bien comparables entre 2015-16, le pic des coûts de personnel et ce qu'on a aujourd'hui. Je soupçonne qu'il y est peut-être une interférence par rapport à certains services qui ont été externalisés entre-temps et qu'on paye au travers d'une DSP ou autre ».

Madame Fabre : « Uniquement pour la crèche qui a été externalisée ».

Monsieur Bollenbach : « Il faut comparer ce qui est comparable ».

Madame Fabre : « Mais c'est pas ce qui fait la différence sur les effectifs parce que tu les avais déjà avant en fait ».

Monsieur Bollenbach : « Lorsqu'on a parlé du budget 2023, j'étais intervenu pour estimer que certains postes semblaient un petit peu lourdement chargé. Aujourd'hui, à la lecture du compte administratif 2023, on voit que sur les dépenses de gestion courante on prévoyait 2.800.000, on a dépensé 2.400.000, donc effectivement 400.000 de moins et je vois que pour le budget 2024 on repart pour un certain nombre de postes avec une nouvelle hausse alors qu'on a même pas dépensé autant l'année dernière. Pour prendre les frais de personnel, on avait un budget de 1 010 000 €, 890 000 c'est-à-dire 120 moins que ce qui était prévu et maintenant on part encore à 160.000 de plus, donc 280.000 d'écart entre le réel des charges 2023 et le prévisionnel 2024. Là, je pense que c'est peut-être aussi un petit peu forcé mais voilà... ».

Madame Fabre : « Alors Didier, je vais juste t'interrompre parce que chaque année tu reposes la même question. Chaque année je répète, chaque année je redis les choses, l'état budgétaire est un état prévisionnel, il faut envisager les dépenses souvent dans son maximum et les recettes dans leur minimum. Nous avons aujourd'hui un élément, une règle d'or qui est l'équilibre budgétaire. Je vote et je fais voter les éléments en fonction de l'ensemble de nos dépenses. Nous avons calculé à l'euro près l'ensemble des dépenses que nous voulons faire. Nous estimons aujourd'hui que la présentation qui est faite correspond à ces éléments-là. J'entends que tu estimes qu'ils sont chargés. Pour moi, ce serait chargé si effectivement nous serions en dépassement budgétaire dans ce cadre-là. Hors, chaque année, nous arrivons à réduire parce que nous arrivons à contenir et c'est un travail de longue haleine. Donc nous avons aujourd'hui une incompréhension entre ce qu'est un document préalable et une réalisation et un compte de résultats. Donc je t'invite fortement à appréhender le budget comme il est, c'est-à-dire un document prévisionnel. Oui, nous espérons pouvoir dépenser en investissement l'ensemble de ce qui a été mis, ou en tout cas avoir un taux de réalisation maximum et nous espérons, dans le cadre des dépenses de fonctionnement, avoir le moins possible à dépenser et d'avoir réussi à contenir parce que ça, c'est un document, je dirais, maximal. Voilà, et qui doit être en équilibre. Donc je ne vais pas laisser de l'argent de côté juste pour faire plaisir ou te faire plaisir en disant : « Regarde, nous avons mis ça de côté » et être obligée ensuite de passer par une décision modificative ou un changement budgétaire sur lequel tu me diras : « Tu vois, tu n'as pas réussi à ajuster correctement ton budget et tu es obligée de faire une décision modificative pour faire un virement de crédit ».

Madame Bluem : « Ce n'est pas du tout préparé, mais lorsque le budget est prévu, c'est sans compter les malades. Et lorsque les agents sont malades, on a quand même des assurances qui nous reversent une partie du traitement. Donc y a quand même une petite différence qu'on ne peut pas prévoir et on souhaite justement que le budget soit carré excusez-moi, et ne pas avoir d'agent malade ».

Madame Fabre : « Merci Fabienne. D'autres remarques ou compléments sur ce budget primitif ? On aurait dû l'appeler prévisionnel. Il faudrait que je fasse une demande de modification législative, qui

sera celui que je vous propose, qui est moins chargé que l'année dernière puisque en baisse globale je ne sais plus de combien, mais de manière assez importante. Je vous ai donné les chiffres et que je vous propose donc de soumettre à votre sagesse et approbation pour nous permettre de mettre en place l'ensemble des actions de notre feuille de route pour 2024. Qui est contre ? Didier, qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette approbation ».

Le Conseil municipal, appelé à statuer sur le Budget Primitif 2024 présenté par le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le Budget Primitif 2024 aux montants ci-dessous :

En fonctionnement :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 3 798 000 € |
| Recettes de fonctionnement : | 3 798 000 € |

En investissement :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Dépenses d'investissement : | 1 681 000 € |
| Recettes d'investissement : | 1 681 000 € |

Soit un budget total de :

| | |
|---|-------------|
| Dépenses de fonctionnement et d'investissement de : | 5 479 000 € |
| Recettes totales de fonctionnement et d'investissement de : | 5 479 000 € |

AUTORISE le Maire :

- A gérer l'encours de la dette communale,
- A passer, à cet effet, les actes nécessaires,
- A procéder aux virements de crédits d'articles à articles et de chapitre à chapitre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à procéder pour l'exercice 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, et de signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire pour mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

1 CONTRE (Didier BOLLENBACH)

Point5. Information liée aux communications réglementaires :

Exercice par le Maire des délégations consenties par le conseil municipal

Madame Fabre : « Je vous propose de passer au dernier point et je prends mon dossier. Ce sont des DIA, pour ne pas changer, un petit peu moins que d'habitude. Nous n'en avons que 2 cette fois-ci. Donc 6 rue Derrière les Cours et 22A rue Étroite. S'agissant d'un point d'information, pas de vote ».

Madame Fabre : « Je vous propose, avant de clôturer officiellement ce conseil municipal, simplement de vous rappeler en dehors des temps sympathiques et conviviaux que nous vous proposons de manière régulière et, en dehors des temps administratifs de réunion et de travail, de vous rappeler qu'il y a une élection cette année le 9 juin et que dans le cadre de votre mission et fonction d'élus, vous êtes tenus de pouvoir tenir une permanence dans ce cadre-là. Donc merci de m'indiquer le cas échéant si pour des raisons professionnelles ou autres, vous n'avez pas la possibilité d'être présent,

que nous puissions le savoir assez à l'avance mais que ça relève d'une obligation en la matière. On en a peu en tant qu'élu, on en a quelques-unes par notre charte que d'ailleurs je vais peut-être faire afficher en salle du conseil municipal pour la sérénité de ces débats. Voilà si vous avez des impératifs aussi, parce que vous le savez on essaye de faire en sorte qu'il y ait soit une matinée, soit une après-midi, soit le soir pour le dépouillement, donc donnez-moi aussi vos préférences pour qu'on puisse avec Christine organiser rapidement en fait le panorama de ces éléments. Je vous rappelle qu'on avait scindé en trois : il y a du 8h00-11h30, du 11h30-15h00 et du 15h00-18h00 plus dépouillement. Là ce sera à 20h00 si je ne dis pas de bêtises, sauf si ils nous permettent de finir moins longtemps. Mais vous savez, compte-tenu des élections européennes, donc sur l'ensemble en fait de l'Union européenne, les bureaux de vote commencent à la même heure, mais on finit plus tard que d'habitude, donc ça va être une longue journée. Voilà et je vous remercie par avance pour votre participation bien évidemment, en ce temps civique de citoyenneté. Il y aura un tableau mais si vous avez déjà les éléments, autant les faire parvenir à Christine, ce qui permet d'avancer sur le sujet. Voilà, je n'ai pas plus de choses à vous dire, on a fixé me semble-t-il la date du prochain conseil. Frédéric ? Le 19 juin. Date des commissions réunies, s'il te plaît ? Tu ne l'as pas... Le mercredi d'avant, je vous donne ça tout de suite. Alors c'est pas tout à fait avant, c'est un peu plus tôt avant, c'est le 5 juin. Donc 5 juin à 20h00 « Commissions réunies », donc nous travaillerons en amont les dossiers pour le conseil municipal et validation des dossiers en conseil municipal le 19 juin ».

Madame Fabre : « Je clos officiellement ce conseil municipal, je vous remercie pour votre présence et participation et avant de nous quitter, alors il est vrai que « *inaudible* » vous aussi avec votre petit lapin à clochette ».

Clôture de la séance : 21h13

Lampertheim, le 19 juin 2024

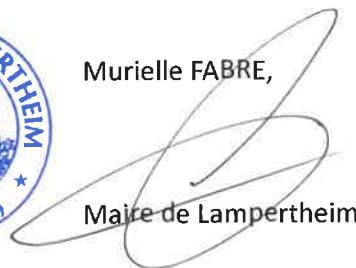
Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2024

Application agréée E-legalite.com

21_DA-067-216702563-20240619-AD_POINT219